

**Délibération
du Conseil de Communauté**

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté**

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 56
Membres absents : 22
Procurations : 12

Séance du 13 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 13 du mois de novembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 07/11/2024
Date de transmission : 18/11/2024
Date de mise en ligne : 20/11/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRICH Vincent, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme BACH Céline (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), M. CAPON Patrick (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. DELMOND Max (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. CASSER Lucien (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. MUNCH Paul-Bernard, M. PILLERI Angelo, M. SCHACHER Francis (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

16^{ème} QUESTION

Renouvellement du partenariat pour la promotion des clauses sociales entre Saint-Louis Agglomération et la Maison de l'emploi et de la formation Mulhouse Sud-Alsace

(DELIBERATION n°2024-172)

Dans le cadre de sa politique de promotion des achats éco et socio responsables, Saint-Louis Agglomération a souhaité développer la mise en œuvre de clauses sociales dans ses marchés publics de sorte à offrir une réelle opportunité d'insertion professionnelle aux publics en difficulté.

Afin de faciliter la mise en œuvre des marchés comportant une clause sociale, Saint-Louis Agglomération a ainsi décidé, par délibération du 18 décembre 2021, de s'appuyer sur les compétences de la Maison de l'emploi et de la formation Mulhouse Sud-Alsace (MEF MSA), structure existante à l'échelle du territoire et porteuse de postes de facilitateurs de clauses depuis 2008.

Pour rappel, les facilitateurs assurent l'interface entre le donneur d'ordre, l'entreprise et les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) du territoire concerné par le marché. Ils interviennent dans l'appui aux entreprises soumissionnaires et attributaires pour le recrutement et l'exécution de la clause sociale d'insertion.

Le bilan des clauses sociales 2024 n'étant pas établi à ce jour, les chiffres du bilan 2023 sont communiqués ci-dessous.

Au titre de ce partenariat, Saint-Louis Agglomération a ainsi permis la réalisation, par 17 bénéficiaires, de 6 674 heures d'insertion. Vingt marchés ou lots ont été lancés en 2023 comportant des clauses sociales et ont permis ou permettront de générer des heures d'insertion. Les opérations suivantes sont concernées :

- Accord-cadre à bons de commande pour la collecte, transport et traitement des principaux matériaux collectes en déchetteries et sur la voie publique (2023-2024)
- Marché de travaux d'eau potable - sécurisation de l'alimentation AEP de Neuwiller et environs
- Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de branchements neufs et de petites opérations d'extensions/renouvellements sur le réseau d'eau potable et d'assainissement (2023-2026)
- Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien et réparation des fuites sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement (2023-2026)
- Accord-cadre à bons de commande pour la réhabilitation ou renouvellement sans tranchée des réseaux publics d'assainissement et eaux pluviales du territoire de Saint-Louis Agglomération (2023-2026)
- Marché pour la construction d'une déchetterie intercommunale à Blotzheim
- Marché pour l'aménagement de la rue de Saverne - zone d'activités d'Hésingue
- Marché de travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Kappelen et Stetten

La convention actuelle arrivant à échéance au 31 décembre 2024, et au regard de ce bilan positif et de l'intérêt pour le territoire et ses habitants de développer une politique volontariste de retour à l'emploi, il est proposé de renouveler le partenariat avec la MEF Mulhouse Sud-Alsace au titre de l'année 2025.

Le renouvellement de cet appui technique doit être formalisé par la conclusion d'une convention de partenariat dont le projet est joint en annexe de la présente délibération. Cette convention d'une durée d'un an est conclue moyennant le versement par Saint-Louis Agglomération à la MEF MSA, pour les services rendus, d'une subvention de 15 000 € maximum, montant plafond qui pourra être ajusté à la baisse en fonction du bilan des actions qui auront pu être menées dans ce cadre durant l'année 2025. Les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront prévus au Budget Primitif 2025.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la conclusion d'un partenariat, au titre de l'année 2025, entre Saint-Louis Agglomération et la Maison de l'emploi et de la formation Mulhouse Sud-Alsace en vue de la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés publics de la collectivité et selon les conditions exposées dans le projet de convention ci-annexé ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 15 novembre 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

